

COUP D'ŒIL

Sur Mercurool-Veaunes



Commune
P.4

Divers
P.14

Associations
P.24

Il y a 100 ans

1922

L'année 1922 commence un dimanche.

2 janvier, naissance de l'homme politique Maurice FAURE (décédé le 6 mars 2014). Sous la présidence de François MITTERAND, il est nommé Garde des Sceaux.

11 janvier, le jeune américain Léonard THOMSON reçoit la première injection à l'insuline.

22 janvier, décès du Pape Benoît XV (Giacomo Della Chiesa) à l'âge de 67 ans.

28 février, indépendance de l'Égypte par l'Angleterre (L'Angleterre garde la mainmise sur le canal de Suez).

23 mars, naissance de Ugo TOGNAZZI, acteur italien (décédé à Rome le 27 octobre 1990).

3 avril, 4 ans et demi après sa nomination à la tête de la Russie, LENINE cède sa place à Joseph STALINE, qui conservera le pouvoir pendant 30 ans.

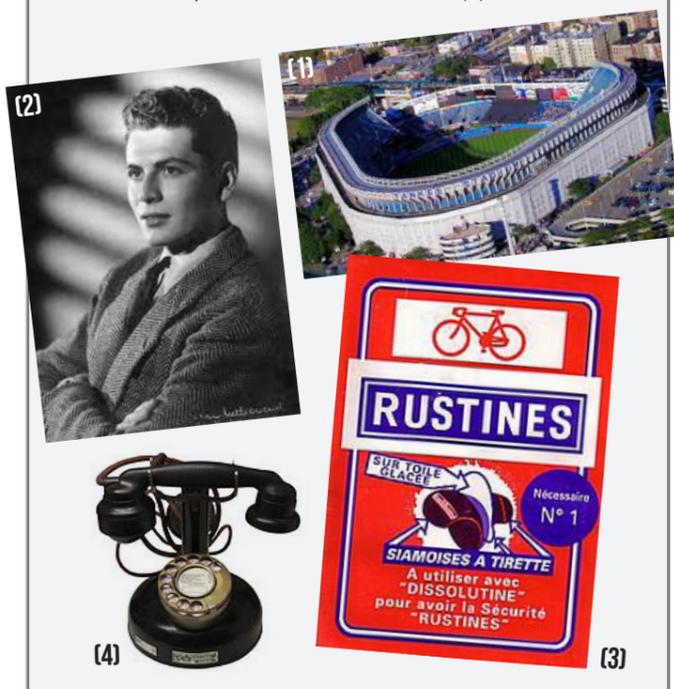
5 mai, début de la construction du Yankee Stadium à New York. (1)

2 juillet, naissance du couturier Pierre CARDIN, premier tailleur de la maison Christian DIOR (décédé le 29 décembre 2020). (2)

Pierre MENDES-FRANCE obtient son bac à l'âge de 15 ans et publie son premier article dans L'Université de Paris.

Louis RUSTIN invente la rustine et dépose un brevet en 1922. (3)

Arrivée du téléphone à cadran le PTT24. (4)



SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE 3

LA VIE DE LA COMMUNE

Commémoration du 11 novembre 4
 Panneau d'informations 4
 Un petit champion sur la commune 5
 La bibliothèque 6
 Inaugurations : école et bibliothèque 7
 École : une rentrée un peu particulière 8
 Aux arbres citoyens ! 9
 Retrouvailles autour du vin blanc 10
 Travaux 11 et 12

INFORMATIONS DIVERSES

Élections 2022 14
 Ambroisie : problème de santé publique 14
 Les consignes de tri ont changé 15
 Dépôts sauvages 15
 Urbanisme 16
 Mobil-home et constructions illégales 16
 Le débrief fibre 17

COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

18 et 22

LA VIE DES ASSOCIATIONS

Farandole « Sou des écoles Mercurol Village » 24
 Le Télégraphe de Veunes 25
 Amicale Boules 26
 Groupe vocal Les Décibels 26
 Familles rurales collines de l'hermitage 27
 Basket Club Mercurol Chanos-Curson 28
 Football Club Hermitage 30
 Foyer Rural de Mercurol-Veunes 31
 Les Amis de la Tour 32
 La Grappe Dorée 33

UN PEU D'HISTOIRE 34 et 35

AGENDA 4^{ème} de couverture

LE MOT DU MAIRE



Nous avons souhaité une année 2021 bien meilleure car nous espérons tous que le virus qui sévit dans le monde entier allait s'éteindre. Mais hélas non, pas encore...

Nous avons vécu une année particulièrement pénible sur le plan des activités de notre commune. Toutes les associations culturelles et sportives ont dû s'adapter avec des périodes de restrictions modifiant leurs organisations, voire même des annulations d'événements.

Malgré l'arrivée du vaccin, le mois de janvier 2022 bat le record des contaminations, mais heureusement avec moins de décès et proportionnellement moins d'hospitalisations graves.

En ce début d'année, c'est au tour des enfants de l'école d'être fortement contaminés. Nos chers bambins subissent des protocoles lourds, des tests à répétition et des jours sans école.

Mais nous devons faire face en attendant que cette pandémie s'efface peu à peu. Cette dernière nous oblige, une nouvelle fois, à reporter de nombreuses manifestations, notamment l'accueil des nouveaux arrivants.

Je vous promets que dès que nous le pourrons, nous organiserons le repas annuel de nos aînés, ainsi que notre cérémonie des vœux qui se transformera en une rencontre conviviale un dimanche matin, espérant que cela puisse se faire au premier trimestre.

Durant l'année 2021 certains projets ont été achevés :

- La construction de l'école et de la bibliothèque : la rentrée scolaire s'est effectuée le 2 septembre pour le plus grand bonheur des 270 enfants dans des classes spacieuses et bien équipées en informatique (écrans numériques interactifs, tablettes et ordinateurs). De nouveaux jeux viennent agrémenter la grande cour.
- La bibliothèque a, quant à elle, ouvert ses portes le 15 septembre dans un bâtiment de 220 m² lumineux et chaleureux.
- Ces deux bâtiments ont été inaugurés en présence de nombreuses personnalités le 20 novembre dernier.
- L'agrandissement de notre commerce "bar pizzeria" sur la place du village par l'installation d'une véranda.
- Nous avons également procédé à la rénovation énergétique de la mairie construite en 1993.

Nos projets pour 2022 :

- Rénovation de l'ancienne école qui deviendra un pôle associatif pour les diverses réunions et activités de nos associations.
- La cantine pourra vous être louée pour des manifestations familiales (anniversaire, repas de famille, baptême...).
- Agrandissement de la salle des sports (côté sud) pour favoriser l'activité des boulistes par des jeux couverts (4 ou 5 jeux).
- Poursuite de la réflexion sur l'aménagement de «l'îlot Milan» au cœur du village, avec la construction de logements à destination de personnes âgées et de jeunes couples.

Un pôle de santé est en réflexion sur la commune. Ce projet est porté par des professionnels du secteur médical.

Et enfin, les entreprises BOISSET et ROFFAT ont commencé les travaux de terrassement pour la construction du collège (projet porté par le Département).

Je terminerai en vous souhaitant, à toutes et à tous, une bonne et heureuse année, une bonne santé en espérant vous retrouver très vite. Prenez soin de vous, à très bientôt.

Michel BRUNET



Les travaux du collège ont commencé le 10 Décembre 2021

Vie de la COMMUNE

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

A l'invitation du maire, Michel Brunet, les élus, les associations patriotiques, les sapeurs-pompiers, la population et de nombreux enfants de l'école se sont rassemblés au cimetière de Veunes puis, place de la mairie à Mercuriol pour commémorer l'armistice du 11 novembre 1918. ■



PANNEAU D'INFORMATIONS
Retrouvez toutes les informations du panneau lumineux sur votre smartphone en téléchargeant l'application CITYALL.



Portrait

UN PETIT CHAMPION SUR LA COMMUNE

Nathan Mandon, 11 ans, est la fierté de sa famille après avoir décroché une nouvelle fois la première place des Championnats de France de danse latine qui se sont déroulés début novembre 2021.

Nathan commence la danse en 2014, à l'âge de 4 ans avec la découverte des premiers pas de danse latine. Il se perfectionne au fil des années dans les différentes danses de la discipline et découvre la danse en couple.

Comme dans le sport d'équipe, pour la danse en couple il faut trouver le bon partenaire avec qui on partage les mêmes valeurs et la motivation, mais surtout que le couple soit harmonieux sur la piste de danse.

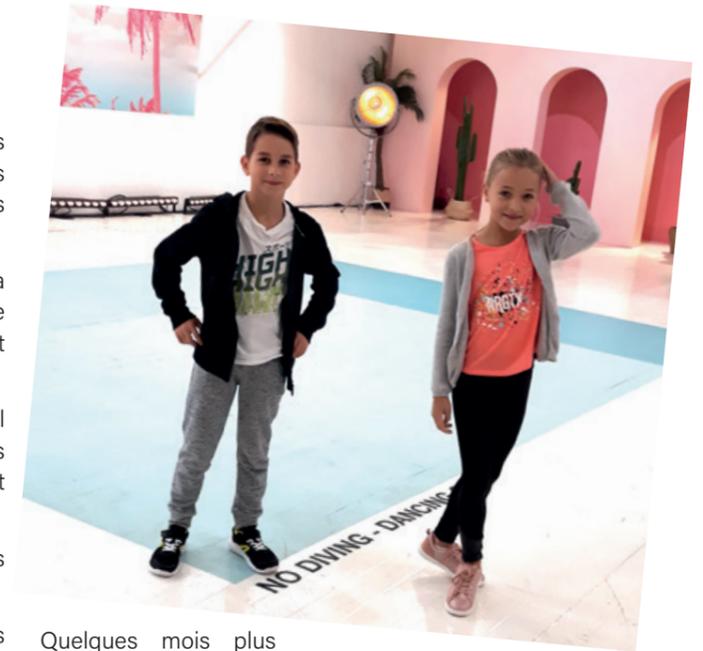
En 2018, il fait la rencontre de Maé Aunave lors de ses entraînements au studio de danse Lyonnet à Romans.

Tous les 2 très motivés, ensemble ils commencent les compétitions de danse sportive, discipline dite « danse latine ». Elle comporte 5 danses différentes :

- La samba qui est une danse festive et joyeuse, originaire du Brésil.
- Le cha-cha, une danse cubaine très énergique.
- La rumba, également une danse cubaine, plus lente que le cha-cha.
- Le paso doble, qui nous vient d'Espagne pour la musique et de France pour la danse.
- Le jive, proche du rock à six temps.



Nathan Mandon
avec Maé Aunave



Quelques mois plus tard et après de nombreuses heures d'entraînement, en 2019 c'est le début des récompenses pour nos 2 jeunes champions :

- Champions d'Auvergne Rhône Alpes 2019.
- Champions de France 2019 à Albi catégorie juvénile 1 (moins de 9 ans).
- Participation à l'émission « Danse avec les stars » sur TF1, lors d'une édition spéciale kids en octobre 2019. Ils ont dansé avec le couple Maxime Dereymez et Clara Morgane.

2020 est une année compliquée avec une entorse pour Nathan qui doit déclarer forfait pour le championnat régional, puis l'annulation des championnats de France par la pandémie.

Mais pour 2021, Nathan et Maé sont de retour et gagnent à Marseille le championnat de France dans la catégorie juvénile 2 (moins 12 ans).

Pour 2022, nous leur souhaitons bonne chance pour le championnat de France qui se déroulera dans quelques mois à Mulhouse (23 Avril 2022), dans la catégorie Junior 1 (moins de 14 ans).

Et pourquoi pas un championnat du monde dans quelques années, Nathan nous sommes derrière toi ! ■



Bibliothèque

UNE ANNÉE RICHE POUR LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Nous avons emménagé dans nos nouveaux locaux, étendu nos horaires d'ouverture et enrichi nos collections.

Fanellie, Corinne et 18 bénévoles vous accueillent 15 heures par semaine. Vous pouvez venir découvrir les quelques 4 200 documents du fond. Parmi les nouveautés vous trouverez : un fond local, un fond manga et de nouvelles revues pour tous âges.

Nous continuons de travailler avec la médiathèque départementale. Toutes les 3 semaines, la navette permet de faire venir vos réservations. De plus, nous échangeons plus de 500 documents deux fois par an. Le dernier échange a eu lieu mi-janvier, vous pouvez ainsi venir les découvrir dans nos rayons !

Nous avons eu le plaisir de vous accueillir pour nos animations :

- Présentation de la rentrée littéraire en partenariat avec la librairie «Au détour des mots» de Tournon-sur-Rhône.
- Spectacle "Rire de tous les mots" dans le cadre de la Saison culturelle.
- Décoration du sapin de Noël par nos plus jeunes et moins jeunes lecteurs.

Nous espérons vous retrouver pour nos animations à venir... Dès le mois de janvier, nous vous proposons une exposition Manga.

Vous pouvez suivre notre actualité sur le site de la commune : <http://www.mercuroil-veaunes.fr/culture-sports-loisirs/la-bibliotheque/>

Nous accueillons également les 271 élèves du groupe scolaire 6 heures par semaine. Au programme: lectures ou ateliers thématiques pour leur transmettre le goût de la lecture et l'envie de découvrir. ■

N'hésitez pas à pousser la porte de la bibliothèque :

Mardi : 15h30 - 18h30
 Mercredi : 14h30 - 18h30
 Jeudi : 15h30 - 18h30
 Vendredi : 15h30 - 18h30
 Samedi : 10h00 - 12h00



Vous pouvez suivre notre actualité sur le site de la commune :

<http://www.mercuroil-veaunes.fr/culture-sports-loisirs/la-bibliotheque/>



Spectacle Rire de tous les mots



INAUGURATION DE L'ÉCOLE ET DE LA BIBLIOTHÈQUE

Notre nouvelle école et la bibliothèque ont été inaugurées le samedi 20 novembre 2021, en présence de nombreuses personnalités dont Madame la préfète Elodie DEGIOVANNI, le sénateur Gilbert BOUCHET, la présidente du département Madame Marie-Pierre MOUTON, le directeur académique Pascal CLEMENT, la région représentée par Florent BRUNET, la conseillère départementale Agnès JAUBERT, le président d'ARCHE AGGLO Frédéric SAUSSET et Madame la directrice de l'école Anne GRANDCOLAS.

Participaient également à cette inauguration l'ensemble des conseillers municipaux, le groupement ICARE, les gestionnaires de réseaux et l'ensemble des entreprises qui ont œuvré à cette belle réalisation.

Devant le protocole sanitaire nous avons été contraints de restreindre le nombre d'invités. Heureusement qu'il y avait eu la porte ouverte de l'école le 3 Juillet 2021.

Dans cette nouvelle école rien n'a été négligé pour faire de cet établissement un véritable outil pédagogique de pointe. Ces nouveaux locaux apporteront aux enfants un cadre d'évolution qu'ils sauront, j'en suis persuadé, s'approprier et respecter. L'école n'est pas seulement un équipement public, c'est le plus beau des investissements et un gage d'avenir pour les enfants de notre commune.

Avec l'implantation du nouveau collège et les équipements existants (gymnase, salle de spectacle) nous aurons vraiment constitué un ensemble éducatif, culturel et sportif. ■

Michel Brunet



BILAN FINANCIER DE CET INVESTISSEMENT

- Investissement : 4 489 344 € (terrains compris)
- Étude et travaux annexes : 188 620 €
- Équipement jeux extérieurs : 56 060 €
- Équipement mobilier : 29 547 €
- Équipement informatique : 71 622 € (tablettes, ordinateurs portables, écrans interactifs avec tableaux coulissants)
- Équipement pour la Bibliothèque : 77 517 €

Soit un total de 4 912 710 € dont 463 825 € pour la bibliothèque

Total des subventions :

- État : 1 000 000 €
- Région : 1 300 000 €
- DRAC (Direction Régionale Art et Culture) : 141 940 €
- Département : 647 778 €
- Département (filière bois) : 100 000 €
- Arche Agglo (achat de terrains) : 157 000 €
- Éducation Nationale (équipement informatique) : 20 123 €

Soit un total de : 3 366 841 €

Emprunts sur 15 ans au taux de 0,45% de : 1 300 000 €

Fonds propres de la mairie : 245 869 €





Vie des écoles

UNE RENTRÉE 2021-2022 UN PETIT PEU PARTICULIÈRE

En effet, les deux anciennes écoles, celle du village et celle des Chassis, se sont regroupées pour se retrouver dans un nouveau groupe scolaire entièrement neuf et à la pointe de la technologie. Ainsi, les 11 classes se voient dotées d'un écran numérique interactif, de tablettes ou d'ordinateurs selon les niveaux.

Cette école primaire est composée de 4 classes maternelles et de 7 classes élémentaires avec un total de 270 élèves. ■

AUX ARBRES CITOYENS !

En cette fin 2021 ce sont deux projets importants de plantations qui se sont concrétisés :

La végétalisation de la cour de l'école

L'arrivée de l'automne a permis de compléter les plantations débutées au printemps. Ce projet était porté par la volonté de faire participer les enfants au futur visage de leur cour d'école et de leur faire découvrir l'importance que tient la nature dans notre vie. Nous avons fait appel aux compétences de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) : Julie COUTOUT, chargée de mission faune et biodiversité, a conseillé notre équipe espaces verts pour le choix de végétaux locaux nécessaires au développement de la biodiversité, tout en évitant les espèces toxiques ou épineuses dangereuses. Ce sont donc tilleul, frêne, arbre de Judée, chêne vert, chêne Kermès, noisetier, forsythia, arbusier, abélia, lavande, sauge, romarin, thym, achillée... qui offriront leurs fleurs et leurs baies aux futurs visiteurs de la cour ! Oiseaux, insectes pollinisateurs et auxiliaires de culture... soyez les bienvenus !

Laurène DEMANGE, éducatrice nature, a animé un cycle de séances avec 2 classes. Ce cycle s'est conclu par la participation des enfants à la plantation avec nos jardiniers Eric LAPIERRE et Jonathan DRUENNE. Pour certains c'était vraiment une découverte, pour d'autres la vocation était déjà naissante !

Le marathon de la biodiversité

Arche Agglo a été retenue à l'appel à projet «Marathon de la biodiversité» de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. Cette opération d'envergure vise à restaurer ou à créer un réseau bocager à l'échelle du territoire, avec pour cible 16 km de haies. Rapidement Mercurol-Veaunes a proposé un terrain à proximité immédiate du lagunage de Veaunes afin de bénéficier de ce dispositif. Cette haie, composée de plus de 200 arbres et arbustes labellisés « végétal local », offrira le gîte et le couvert complémentaires pour la faune qui a déjà colonisé les roselières des bassins inutilisés de l'ancien lagunage. C'est un maillon essentiel qui aide à préserver la richesse de la zone humide qui entoure la Veauve, un biotope qui devient rare dans la Drôme.



RETROUVAILLES AUTOUR DU VIN BLANC

Après une année 2020 durant laquelle toute convivialité avait disparu, l'année 2021 marquait le début des retrouvailles. Le 7 novembre 2021 était la date habituelle pour la traditionnelle fête du vin blanc de notre village. Pour diverses raisons, il était difficile de mettre en place une vraie fête comme nous la connaissons mais tous les citoyens avaient envie de se retrouver.

La municipalité avec l'aide de plusieurs associations a donc proposé le vin d'honneur à cette date clé. Comme chaque année, la Grappe Dorée a participé en confectionnant les bugnes. Celles-ci ont encore une fois ravi les papilles de tous et ont su récolter les compliments. Les Conscrits ont aussi participé au régal de nos papilles en proposant des crêpes. Ils occupaient également les plus jeunes en tenant le coin jeux en bois installé au sein du marché pour l'occasion.

La Banda "Los Monteros" de Beaumont Montoux a su animer ces retrouvailles avec ses airs enjoués.

Petits et grands se sont donc tous retrouvés au sein du marché. Avec un petit bonus pour les plus grands qui ont pu déguster le vin blanc cuvée 2021. Voilà une version allégée de la fête du vin blanc qui a su mettre du baume au cœur à tous les citoyens de Mercurol-Veunes. ■



Travaux

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LA MAIRIE

Cette opération a été lancée suite au diagnostic du service de conseil en énergie de Territoire Energie Drôme – SDED.

L'ensemble des travaux a pu être finalisé à l'automne, ce qui a permis d'affronter le froid hivernal dans les meilleures conditions.

Il a été procédé au :

- Remplacement de la chaudière fuel par une pompe à chaleur air/eau,
- Remplacement des pompes à chaleur air/air pour la climatisation,
- Remplacement des menuiseries avec intégration de protections solaires extérieures,
- Remplacement de l'éclairage par des luminaires à LED.

Ces travaux d'un montant total de 100 805,55 € ont bénéficié du financement de l'État avec la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, du bonus relance de la Région, du Département et de Territoire Energie Drôme - SDED pour un montant total de 76 991,00 €. ■



VÉRANDA

Un aménagement de qualité :

La commune est propriétaire du bâtiment abritant le bar et la pizzeria situé sur la place du village, depuis son ouverture en juin 2001. Devant le développement de ce commerce et surtout la partie restauration, nous avons souhaité un agrandissement par l'installation d'une véranda. Ce nouvel équipement s'intègre parfaitement dans la continuité du bâti existant et respecte l'architecture de celui-ci notamment par la présence de murs en galets.

Cette véranda permet une utilisation été comme hiver, avec une jolie vue sur la place du village. J'en profite pour féliciter

les gérants de ce commerce, Messieurs Philippe CHALAYE et Clément JEANNELLE, pour leur dynamisme à faire vivre le cœur de notre village.

En ce début d'année, j'invite fortement les clients de cet établissement à utiliser le grand parking, place de la Prairie en contrebas de la mairie, comme le font déjà les entreprises fréquentant le restaurant. Cela permet, en effet, une circulation fluide et en meilleure sécurité devant la mairie.

Comptant sur votre compréhension et vous en remerciant par avance. ■

Michel Brunet



Voirie

TRAVAUX 2021

Le programme des travaux 2021 a pu être réalisé sur le deuxième semestre de l'année. Malgré le contexte, les entreprises ont répondu présentes. Seul un chantier a été reporté.

Cimetière de Mercuriol : nous avons refait les allées du cimetière (côté ouest) en appliquant un enrobé. Cette partie (plus ancienne) s'était fortement dégradée au fil du temps.

Les concessions reprises, après plusieurs années de procédure, ont été délimitées par de petites bordures en béton et nous avons mis du gravier sur chacune.

Route des Gerles : dans la continuité des travaux entrepris en 2020, nous avons remplacé le fossé par des buses afin d'élargir la route tout en captant les eaux pluviales.

Chemin de Dournon : nous avons purgé et consolidé les accotements qui s'étaient affaissés et refait le revêtement en enrobé.

Chemin de Saint Pierre : nous avons creusé un fossé le long du chemin de Saint Pierre pour capter les eaux de ruissellement avec la création de «coupes d'eau» afin d'éviter les dégradations en cas de pluies torrentielles.

Impasse des Anges, reporté en 2022 : les travaux de voirie du lotissement «Les Jardins de Lucie» n'ont pas pu être réalisés. De ce fait, «l'impasse des Anges» qui dessert ce lotissement n'a pu être aménagée. Ce chantier a été reporté début 2022.

Route des Pends : installation d'une bordure en béton coulée sur place pour éviter le ravinement du talus sur la route des Pends.

Divers : nous avons effectué des travaux d'entretien de la chaussée sur vingt-et-une voies communales afin d'éliminer les «nids de poule» et autres dégradations.

Roulons en toute sécurité sur des voies entretenues et respectons le code de la route. ■



Fossé, chemin de Saint-Pierre



Bordure en béton route des Pends



Buses, route des Gerles



Travaux route des Pends



Enrobé des allées du cimetière

ArDrom'
NETTOYAGE

Nettoyage de bureaux
DEPUIS 2008
Lavage de vitres

Laurie Salivet - 06 86 71 37 88 - ad.nettoyage@gmail.com

Mercuriol Automobile

VENTE VÉHICULES NEUFS

REPARATION ENTRETIEN CARROSSERIE PARE-GLACE PNEUS

OCCASIONS RÉCENTES TOUTES MARQUES

590 AVENUE DU VERCORS
26600 MERCURIOL
04 75 07 41 03

SAS Jean-Noël DELSARTE

Électricité générale
Chauffage électrique - Climatisation

247 route de la Ville Rouge
26600 Mercuriol-Veunes

Portable 06 87 53 02 97 - Fax 04 75 09 17 47 - jndelsarte@orange.fr

ENTREPRISE DE TRAVAUX AGRICOLES

Stef Faure
Père & fils

Port. 06 85 23 19 92
Tel/Fax. 04 75 07 46 70
Email. stef.faure@orange.fr

395, impasse de la ferme
Les Granges
26600 Mercuriol-Veunes

STUDIO PHOTOS

Studio photo (sur rdv)
Famille, événement, Professionnel.

Boutique (14h-17h30)
Tirages, Cadres, Cadeaux, Photo d'identité.

karine LEGAZ - kimages
22 rue des Fontaines
26600 Mercuriol
email: kimagestudio@yahoo.fr. Tél: 07 603 88 603

TransMobilité
Des Vallées

Transport de Personnes à Mobilité Réduite
AVEC ou SANS Fauteuil roulant

Tel: 06 03 15 77 97 email: transmobiledesvallees@gmail.com

L'Informatique chez Vous
Un professionnel chez vous !

Entreprise agréée Service à la personne.
Bénéficiez jusqu'à 50% de déduction fiscale.

06 63 58 71 77
informatique.chezvous@orange.fr
Entreprise individuelle David Maisonneuve-26600 Mercuriol

PIZZA MARCOU

Mercredi: St Barthélemy de Vals
Jeudi: Mercuriol
Vendredi: Chantemerle-les-Bles
Samedi: St Donat
Dimanche: St Donat

06 09 48 42 41

Roffat

carrières | transports | travaux publics
concassage mobile | environnement

carrières transport

7h30-12h00
13h30-17h30
(17h vendredi)

Lamastre (07)
Mercuriol (26)

04 75 07 83 50

depuis 1962

Informations DIVERSES

ÉLECTIONS 2022

L'année 2022 sera chargée en élections. A vos agendas ! Notez les dates à retenir :

- Elections présidentielles, les 10 et 24 avril 2022
- Elections législatives, les 12 et 19 juin 2022
- Prochain rendez-vous en 2024 pour les élections européennes.

A noter, un petit changement concernant les procurations :

À compter du 1^{er} janvier 2022, vous pouvez dorénavant donner procuration à une personne n'habitant pas la même commune que vous. Cela implique, par conséquent, que cette dernière se déplace dans votre bureau de vote.

Pour plus d'informations, contacter la mairie.



Environnement

L'AMBROISIE : UN PROBLÈME DE SANTÉ PUBLIQUE

L'ambroisie est une plante allergisante dangereuse pour votre santé ainsi que celle de votre entourage. Contrôler sa présence avant la floraison, c'est agir pour le bien-être de tous. Selon le secteur géographique, entre 10 et 20 % de la population présente des symptômes allergiques avec une forte pression en Auvergne Rhône Alpes.

Le cycle de développement de l'ambroisie coïncide pleinement avec celui des cultures de printemps.

Elle est ainsi plus difficile à contrôler dans ces cultures, notamment lors d'un retour fréquent dans la rotation. Les cultures d'hiver exercent généralement une concurrence efficace face à l'ambroisie.

Il existe plusieurs solutions pour prévenir son apparition et pour la détruire (arrachage manuel, action mécanique, déchaumage, gestion différenciée). Pour plus d'information rendez-vous sur le site : « www.ambroisie.fredon-aura.fr ».

De juillet à octobre, les référents de votre commune traitent les signalements déposés sur la plateforme : www.signalement-ambroisie.fr ou en mairie.

Le décret du 26 Avril 2017 relatif à la lutte contre l'ambroisie précise : « Les propriétaires ou les personnes en charge de l'entretien d'un terrain pour le compte d'un propriétaire (fermiers,

locataires ou occupants à quelque titre que ce soit) sont tenus de prévenir la pousse de plants d'ambroisie et de détruire les plants déjà développés. La destruction devra être réalisée par l'exploitant jusqu'en limite de parcelle y compris talus, fossés ou chemins inclus dans la parcelle cadastrale.»

En cas d'obligation de destruction de parcelle due à une trop forte présence d'ambroisie, il est possible de conserver les aides PAC en déclarant un accident de culture. Pour plus de détails, contactez votre DDT avant toute intervention.

Tout le monde est concerné, que vous soyez agriculteur, particulier ou entreprise de travaux publics. Pour être efficace, la lutte contre l'ambroisie nécessite des changements de pratiques durables. Elle doit s'inscrire dans le temps. ■



Environnement

DEPUIS LE 4 OCTOBRE 2021, LES CONSIGNES DE TRI ONT CHANGÉ

C'est facile :

- Dans la colonne de tri jaune, 100% des emballages plastiques et métalliques doivent être déposés.
- Dans la colonne de tri bleue, jetez vos papiers et la cartonnette. Le carton épais de vos colis va en déchetterie et vos mouchoirs, lingettes et autres serviettes en papier sont à jeter dans la poubelle noire classique.
- Dans la colonne de tri verte, jetez vos bouteilles, pots, bocaux et flacons en verre ! Réservez la vaisselle cassée, les miroirs, les ampoules, vitres cassées, pot de fleurs ou vitrocéramique pour la déchetterie.

Laver ou ne pas laver ? Emboîter ou ne pas emboîter ? Faisons le point sur les bons gestes de tri pour que tous vos emballages soient valorisés :

- C'est un emballage, pas un objet ? Déposez-le dans le bac de tri !
- Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
- Déposez vos emballages en vrac dans le bac (pas dans un sac).
- N'imbriguez pas les emballages les uns dans les autres.
- Dissociez bien les éléments qui composent l'emballage.

En cas de doute :

- Une nouvelle signalétique sur les colonnes de tri vous servira d'anti-sèche pour vous faciliter le tri.
- Installer l'application du Guide Du Tri de Citéo sur votre téléphone.
- Consultez notre site du SIRCTOM
- Suivez-nous aussi sur la page Facebook SIRCTOM, pour connaître l'actualité du syndicat et les informations clés du tri.



DÉPÔTS SAUVAGES

Qu'est-ce qu'un dépôt sauvage ?

Le fait de jeter un déchet dans un lieu où il ne devrait pas l'être est considéré comme un dépôt sauvage, et ce peu importe la nature ou le volume. Cet abandon de déchets est un acte d'incivisme illégal: UN DÉLIT, qui dégrade le cadre de vie.

Au vu de signalements récents et de la présence régulière de dépôts de déchets sur les voies et espaces publics, en particulier aux abords des îlots de propreté, il ne semble donc pas inutile de rappeler que les containers présents sur différents points de collecte du village ne sont destinés qu'à recevoir les ordures ménagères.

Par conséquent, les déchets autres que les ordures ménagères doivent être directement conduits à la déchetterie dont vous retrouverez les horaires d'ouverture sur le site de la mairie.

De même, il est interdit de déposer ses ordures à côté des containers même si ceux-ci sont pleins.

Sanction encourue

Ce manque de civisme de la part de certaines personnes nuit à la propreté et à l'image de la commune et nécessite des moyens importants et onéreux pour assurer l'enlèvement des déchets, leur évacuation vers la déchetterie et le nettoyage du site.

Rappelons que le non-respect des modalités de collecte des déchets est sanctionné par une amende de 80 € dès lors que le responsable est identifié.



URBANISME

Travaux sur murs, grillages, piscines, façades, toitures, extensions, terrassements, ouvertures, volets, abri de jardin, photovoltaïques, vérandas, préaux, terrasses, portails, mobil-home, caravane... je me renseigne !!

Les règles d'urbanisme de la commune sont définies dans le Plan Local d'Urbanisme. Elles déterminent ce que vous avez le droit de construire, d'aménager, d'installer, de terrasser tout en respectant les règles nationales (environnementales, sanitaires, limitation des risques...) et la préservation du cadre de vie de la commune.

Ainsi, certains travaux nécessitent le dépôt de dossiers déclaratifs ou de demandes d'autorisation, suivant votre localisation sur la commune ou l'importance de vos travaux.

Entreprendre des travaux sans avoir réalisé ces démarches est illégal et ne sera jamais automatiquement acquis. S'ils ne sont pas régularisables, les infractions peuvent conduire à des pénalités financières, voire à la démolition ou la remise en état.

Par souci d'équité et de respect de chacun, il importe donc que tous se conforment aux règles, ce qui évitera demain des situations compliquées, de régularisations ou de procédures juridiques.

Je prévois des travaux ? Je me renseigne !

Il est parfaitement normal de ne pas connaître toutes les règles ou d'hésiter sur les démarches à entreprendre. **Un seul réflexe : se renseigner en mairie !** Le secrétariat de mairie est là pour vous guider dans vos démarches, vous expliquer vos droits et les règles qui s'appliquent pour votre terrain. Cette étape est souvent un gain de temps pour tous et plus efficace que l'avis de votre voisin...

Vous pouvez également trouver le plan local d'urbanisme en vigueur sur le site internet de la commune, rubrique urbanisme.



Depuis le 1^{er} Janvier il vous est possible de réaliser **vos démarches d'urbanisme de manière dématérialisée.**

Le dépôt de dossiers papiers en mairie n'est donc plus obligatoire. Il vous suffit d'utiliser la plateforme de dépôt des dossiers "SVE Urbanisme" (lien sur site internet de la commune).

<https://sve.sirap.fr/#/communesList>



MOBIL-HOME ET CONSTRUCTIONS ILLÉGALES

Ces derniers temps, plusieurs installations de mobil-home ont été signalées sur le territoire communal. Or, ces installations, suivant leur durée d'implantation et leur taille se doivent de respecter les règles du Plan Local d'Urbanisme et ne sont pas forcément autorisables ! Il importe donc aux contrevenants de régulariser leur situation.

Dans ce cadre, en lien avec les services de la préfecture, un recensement va être réalisé afin de les repérer et des contacts seront pris avec les contrevenants. Les installations « illégales » devront être soit administrativement régularisées si elles sont autorisables, soit évacuées dans les meilleurs délais.

A défaut, des procès-verbaux seront dressés et transmis au procureur de la république afin qu'il se charge de la régularisation.

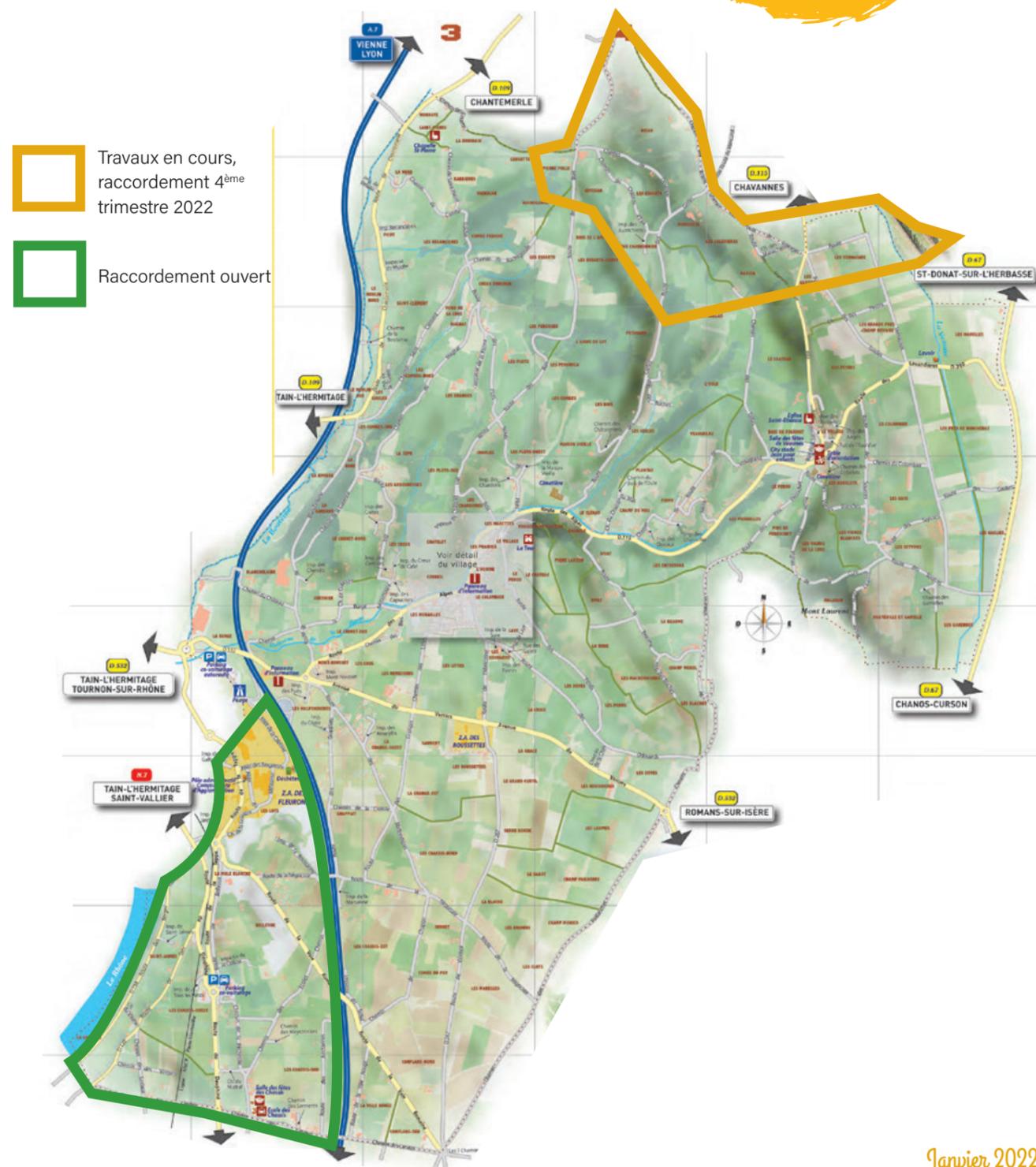


LE DÉBRIEF FIBRE...

Il y a ceux qui sont (enfin) gâtés : Vous habitez entre le Rhône et l'autoroute, vous pouvez prendre contact avec les opérateurs afin de finaliser votre raccordement.

Il y a ceux qui sentent l'excitation monter : Les travaux sont en cours sur les quartiers de Brian, Bousselin, Marion, les Griauges, les Essarts Est. Le raccordement devrait être possible à partir du 4^{ème} trimestre 2022.

Et les autres ? Les études techniques seront lancées en 2022, vous devrez (encore) patienter jusqu'en 2024.



Comptes rendus des CONSEILS MUNICIPAUX

Séance du 5 juillet COMMUNE DE MERCUROL-VEAUNES

L'an deux mil vingt et un, le 5 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 juin 2021

Présents : BRUNET Michel, SANDON Alain, BLAISE Véronique, FAURE Christophe, DAUJAN Nicolas, VIGNE Amélie, FLEURET Alain, BARBE Sabrina, BARRE Sylvie, BETTON Daniel, BRESCIANI Gaël, CHALAYE Franck, DESSITE Alain, GRANGER Véronique, GUILLAUME Stéphanie, MARKARIAN Jean-Maurice, MAUSSERT Karine, MINGORANCE Anita, ORIOL Maurice, PONSON Aline, TERRAS Tanguy, THEOLAIRE Joël.

Excusés : FAURE Nathalie pouvoir à BLAISE Véronique, ACHARD Laure, BERTUCCI Sandrine, BOUCHER-BARBAZANGES Garance.

Absent : LAFOND Florian.

Secrétaire de Séance : Sylvie BARRE.

Le procès-verbal de la séance du 26 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

SYNDICAT D'IRRIGATION DRÔMOIS MODIFICATION DES STATUTS

Le Syndicat d'Irrigation de la Drôme (SID) doit engager la modification de ses statuts pour 2 raisons :

- La modification du siège du SID : l'article 3 des statuts doit être modifié pour prendre en compte la nouvelle adresse du siège qui est 23 rue des Tilleuls à MONTELIER ;
- L'adhésion de 3 nouvelles communes au SID : La Répara-Auriples, Saoû et Autichamp, sollicitée par le conseil municipal de chacune d'elles.

Une modification des statuts d'un syndicat intercommunal suppose une délibération favorable de ses communes membres à la majorité qualifiée, soit les deux tiers au moins des

conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou soit la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Le Conseil valide à l'unanimité les nouveaux statuts du Syndicat d'Irrigation de la Drôme (SID).

ADN - CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE

Lors de la réunion de présentation des supports à implanter du 16 juillet 2020, la commune a demandé à Ardèche Drôme Numérique (ADN) d'étudier une alternative souterraine à la création d'une ligne aérienne route des Bois.

Cette solution consiste en la réalisation d'une tranchée en lieu et place de l'implantation de 8 poteaux.

Ces travaux génèrent un coût supplémentaire de 11 368,40 € à charge de la commune.

Le Conseil approuve la proposition de conventionnement avec le Syndicat Mixte ADN et autorise M. le Maire à signer la convention de participation financière.

PLAN DE CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE - CONVENTION AVEC LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

L'Etat a mis en place un nouvel appel à projet dénommé « Socle numérique dans les écoles élémentaires ».

Cet appel à projet vise à soutenir la généralisation du numérique éducatif pour l'ensemble des écoles élémentaires (pas les maternelles).

La commune a déposé un dossier relatif à l'informatisation des classes primaires de la nouvelle école et il a été retenu.

Il porte sur l'acquisition d'un ordinateur fixe de direction, d'ordinateurs portables, de tablettes et d'écrans numériques interactifs, du réseau WIFI et filaire et d'espaces numérique de travail pour un montant de 44 817,23 € TTC.

Le Conseil autorise M. le Maire à signer la convention à intervenir avec le Ministère de l'Education Nationale qui servira de support au paiement de la subvention.

PERSONNEL - SUPPRESSION DE POSTES

Une ATSEM a été nommée dans le grade d'agent de maîtrise suite à une promotion interne, le Comité Technique du Centre de Gestion de la Drôme a émis un avis favorable en date du 31/03/2021 à la suppression de son ancien grade, à savoir ATSEM principal 1ère classe à temps complet.

De même, il a émis un avis favorable en date du 04/05/2021 à la suppression d'un poste de Rédacteur principal de 2ème classe de 10 heures/semaine suite à une diminution du temps de travail de l'agent à 5 heures/semaine.

Le Conseil décide à l'unanimité la suppression des postes cités ci-dessus.

MOTION DE SOUTIEN A LA FÉDÉRATION DES COMMUNES FORESTIÈRES

CONSIDÉRANT

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDÉRANT

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues
- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur,

- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

LE CONSEIL À L'UNANIMITÉ

Exige :

- Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,
- La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.

Demande :

- Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,
- Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h35

Le Maire,
Michel BRUNET

Séance du 20 septembre 2021 COMMUNE DE MERCUROL-VEAUNES

L'an deux mil vingt et un, le 20 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 septembre 2021

Présents : BRUNET Michel, SANDON Alain, BLAISE Véronique, FAURE Christophe, ACHARD Laure, DAUJAN Nicolas, FLEURET Alain, BARBE Sabrina, BARRE Sylvie, BERTUCCI Sandrine, BETTON Daniel, BOUCHER-BARBAZANGES Garance, BRESCIANI Gaël, CHALAYE Franck, DESSITE Alain, FAURE Nathalie, GRANGER Véronique, GUILLAUME Stéphanie, MARKARIAN Jean-Maurice, MAUSSERT Karine, ORIOL Maurice, PONSON Aline, TERRAS Tanguy, THEOLAIRE Joël.

Excusés : VIGNE Amélie, MINGORANCE Anita pouvoir à BRUNET Michel.

Absent : LAFOND Florian

Secrétaire de Séance : Sylvie BARRE

Le procès-verbal de la séance du 5 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.

ARCHE AGGLO - MODIFICATION DES STATUTS

Lors de sa réunion du 07-07-2021 le conseil d'agglomération a entériné, à l'unanimité de ses membres, la modification des statuts de l'agglomération.

En application de l'article L5211-17 du CGCT, cette modification doit faire l'objet d'un arrêté de M. le Préfet pris après ratification par les conseils municipaux dans un délai de 3 mois.

Ces modifications portent sur l'enseignement musical, la gestion des équipements sportifs, le déploiement des Maisons France Service et sur l'intégration des compétences eau, assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines devenue obligatoire depuis le 1er janvier 2020.

Le Conseil valide à l'unanimité la modification statutaire de ARCHE Agglo.

INFORMATIQUE DES ECOLES - DEMANDE DE SUBVENTION

Suite au transfert de compétence eau et assainissement au 1er janvier 2020, l'agglo a récupéré auprès de la Trésorerie l'état d'actif de l'Assainissement sur lequel un travail de régularisation a été fait. Pour coller au plus juste avec la réalité et récupérer une valeur nette comptable affinée, des corrections d'amortissements sur exercices antérieurs doivent être réalisées.

Il convient donc d'établir conjointement un procès-verbal de mise à disposition des biens et de réajuster les amortissements de la façon suivante :

- Par un débit au compte 1068 pour 237 325.69 €
- Par un crédit au compte 28158 pour 237 325.69 €

Il n'y a pas lieu de prévoir d'inscription au budget car c'est une opération d'ordre non budgétaire.

Le Conseil autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition d'un bien avec ARCHE Agglo.

FARANDOLE - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

L'association FARANDOLE a acheté par internet une machine de découpe et de traçage personnel avec scanner intégré pour l'école qu'il convient de leur rembourser. Celle-ci a coûté 399 € à la FNAC.

M. Tanguy TERRAS, conseiller municipal et Président de l'association Farandole ne prend pas part au vote.

Le Conseil décide à l'unanimité des votants de rembourser cet achat à Farandole.

ÉCOLE - CONVENTION RELATIVE A LA MUTUALISATION DES FRAIS DE FOURNITURES DE LA PSYCHOLOGUE SCOLAIRE, MEMBRE DU RASED

Les Réseaux d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (RASED) contribuent à l'objectif de l'école qui est d'amener tous les élèves à la maîtrise des connaissances et des compétences inscrites dans les programmes en référence au socle commun. Les aides spécialisées permettent de remédier à des difficultés résistant aux aides apportées par le maître. Elles visent également à prévenir leur apparition ou leur persistance chez des élèves dont la

fragilité a été repérée.

Le RASED comprend deux spécialisations : un enseignant spécialisé chargé d'aide à dominante pédagogique et/ou rééducative et un psychologue scolaire.

La ville de Tain, en concertation avec l'inspection académique propose de mutualiser les frais de fournitures de la psychologue scolaire en vue d'acquiescer du matériel pédagogique nécessaire aux missions de psychologie scolaire des communes de Bren, Chanos-Curson, Chantemerle les blés, Chavannes, Crozes-Hermitage, Larnage, Marsaz, Mercurool-Veaunes, Tain l'Hermitage, Saint-Donat.

Le montant de la participation de notre commune est de 217,82 € pour l'année scolaire 2020-2021.

Le Conseil approuve à l'unanimité la convention à intervenir avec la ville de Tain l'Hermitage et autorise M. le Maire à la signer.

PERSONNEL - ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

L'article 47 de la loi 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique vise à harmoniser la durée du temps de travail en imposant le retour à 1607 heures travaillées annuellement dans la fonction publique territoriale. L'abrogation des régimes dérogatoires impose aux collectivités concernées la redéfinition, par délibération, de nouveaux cycles de travail.

APRÈS AVIS DU COMITÉ TECHNIQUE DU CENTRE DE GESTION :

Fixation de la durée hebdomadaire de travail :

Le temps de travail hebdomadaire en vigueur au sein de la commune est fixé à 35h00 par semaine pour l'ensemble des agents.

Compte-tenu de la durée hebdomadaire de travail choisie, les agents ne bénéficieront pas de jours de réduction de temps de travail (ARTT).

Détermination des cycles de travail :

Dans le respect du cadre légal et réglementaire relatif au temps de travail, l'organisation des cycles de travail au sein des services de la commune est fixée comme suit :

Les services Administratif, Bibliothèque et Technique :

Les agents du service administratif et du service technique seront soumis

à un cycle de travail hebdomadaire : semaine à 35 heures sur 5 jours.

Au sein de ce cycle hebdomadaire, les agents seront soumis à des horaires fixes.

Les services scolaires et périscolaires :

Les agents du service scolaire et périscolaire seront soumis à un cycle de travail annuel basé sur l'année civile avec un temps de travail annualisé :

- 36 semaines scolaires à 40h sur 4 jours (soit 1440 h),
- 6 semaines hors périodes scolaires (entretien des locaux) (soit 160 h),
- 1 journée de 7 heures effectuée au titre de la journée de solidarité.

Au sein de ce cycle annuel, les agents seront soumis à des horaires fixes.

Dans le cadre de cette annualisation, l'autorité établira au début de chaque année scolaire un planning annuel de travail pour chaque agent précisant les jours et horaires de travail et permettant d'identifier les périodes de récupération et de congés annuels de chaque agent.

Journée de solidarité :

Compte tenu de la durée hebdomadaire de travail choisie, la journée de solidarité, afin d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées, sera instituée : par l'ajout de 7 heures de travail sur l'année pour compenser cette journée (au choix de l'agent : travail d'un jour férié, répartition sur plusieurs jours, plusieurs semaines...).

Le Conseil décide à l'unanimité d'adopter la proposition ci-dessus d'organisation du temps de travail des agents de la collectivité.

VIDEOPROTECTION - COMPLÉMENT D'INSTALLATION AUX ABORDS DE LA NOUVELLE ÉCOLE

La nouvelle école et la bibliothèque ont ouvert leurs portes début septembre.

Afin de sécuriser ce nouveau lieu, M. le Maire propose de procéder à l'extension du système de vidéoprotection par l'installation de 6 nouvelles caméras pour un coût total de 23 120 € HT.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de solliciter auprès des services de l'État et de la Région des subventions pour le financement de ce projet.

ADOPTION DE LA NOMENCLATURE M 57 AU 1ER JANVIER 2022

En application des dispositions du décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015, il est possible pour notre commune, après avis du comptable public, d'adopter le cadre budgétaire et comptable M 57 par droit d'option à compter du 1er janvier 2022 en remplacement de la nomenclature M14.

Le Conseil donne, à l'unanimité un avis favorable à l'adoption du référentiel M 57 à compter du 1er janvier 2022.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h50

Le Maire,
Michel BRUNET

Séance du 15 novembre 2021 **COMMUNE DE MERCUROL-VEAUNES**

L'an deux mil vingt et un, le 15 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 novembre 2021

Présents : BRUNET Michel, SANDON Alain, BLAISE Véronique, FAURE Christophe, DAUJAN Nicolas, FLEURET Alain, BARBE Sabrina, BARRE Sylvie, BERTUCCI Sandrine, BETTON Daniel, BRESCIANI Gaël, FAURE Nathalie, GRANGER Véronique, GUILLAUME Stéphanie, LAFOND Florian, MARKARIAN Jean-Maurice, ORIOL Maurice, PONSON Aline, TERRAS Tanguy, THEOLAIRE Joël.

Excusés : ACHARD Laure, VIGNE Amélie, BOUCHER-BARBAZANGES Garance, CHALAYE Franck pouvoir à BRUNET Michel, DESSITE Alain pouvoir à BRUNET Michel, MAUSSERT Karine pouvoir à FAURE Christophe, MINGORANCE Anita.

Absente : MAUSSERT Karine

Secrétaire de Séance : Sylvie BARRE

Le procès-verbal de la séance du 20 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE - RÈGLEMENT INTÉRIEUR

La bibliothèque municipale est un service public chargé de contribuer aux loisirs, à la culture, à l'information et à la documentation de la population.

La bibliothèque a ouvert ses portes le mercredi 15 septembre dans ses nouveaux locaux.

Le Conseil adopte à l'unanimité le nouveau règlement intérieur. Celui-ci fixe les dispositions générales, les conditions d'inscriptions et de prêts, les recommandations et interdictions.

Le prêt à domicile est gratuit pour les enfants de moins de 18 ans et les habitants de Mercurool-Veaunes. Il est consenti pour une cotisation forfaitaire annuelle de 15€ pour les familles extérieures dont au moins un enfant est inscrit au groupe scolaire de Mercurool-Veaunes.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES NUMÉRIQUES AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA DRÔME

La Médiathèque Départementale de la Drôme, qui a pour objectif de favoriser la lecture publique sur le territoire, met à disposition des bibliothèques des ressources de différentes natures adaptées à leurs besoins, dont un accès à des ressources numériques (presse en ligne, livres numériques, musique en ligne, autoformation et vidéos à la demande...).

La commune de Mercurool-Veaunes a souscrit à cette offre en 2018.

Le Conseil décide, à l'unanimité de renouveler la convention de coopération pour le développement des ressources numériques avec le Département de la Drôme.

Le prix d'accès à cette offre reste inchangé, c'est-à-dire 0,40 € par habitant et par an.

PERSONNEL - CONVENTION ADHÉSION AU CDG 26 « ARCHIVES, NUMÉRISATION, RGPD »

La commune adhère depuis de nombreuses années au service « Archives » du Centre de Gestion de la Drôme et plus récemment au service « RGPD ».

Le CDG refonde ses tarifs et ses conventions d'adhésion existantes.

Le service « Archives, Numérisation et RGPD » met donc en place une nouvelle convention unique qui nous permettra de bénéficier de l'ensemble des compétences des agents du pôle.

Le Conseil autorise à l'unanimité M. le Maire à signer cette nouvelle convention d'une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction pour une durée de 3 ans et qui comporte 10 jours de mission par an.

PERSONNEL - CONVENTION D'ADHÉSION AU CDG 26 « POLE SANTE ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL »

Pour faciliter et améliorer les démarches administratives, le CDG 26 met en place une nouvelle convention unique en santé et sécurité au travail (CUSST) regroupant les missions suivantes :

- médecine du travail : visite médicale périodique, visite médicale

d'embauche, entretien infirmier, intervention en milieu de travail (...)

- inspection en santé et sécurité au travail : contrôle des conditions d'application des règles définies en matière d'hygiène et de sécurité au travail, proposition de mesures de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité au travail et la prévention des risques professionnels,
- psychologie du travail et des organisations : accompagnement à l'optimisation du fonctionnement des collectifs de travail,
- coaching : aide au développement de nouvelles compétences, amélioration des pratiques managériales.

Le Conseil autorise à l'unanimité M. le Maire à signer cette nouvelle convention d'une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction pour une durée de 3 ans.

BUDGET MULTISERVICES - DÉCISION MODIFICATIVE

Le Conseil décide à l'unanimité d'ajouter des crédits supplémentaires sur l'opération « Bâtiment - Gros travaux » :
En Dépense : Chapitre 21 - compte 2181 : + 5 000 €

En Recettes : Chapitre 14 - compte 1314 : + 5 000 €

VOIRIE - RÉGULARISATION FONCIÈRE

Afin de régulariser un dossier engendré par la réalisation d'un bassin de récupération des eaux au quartier les Malfondières, le Conseil décide à l'unanimité d'acquiescer la parcelle cadastrée ZM 413 d'une superficie de 195 m² qui borde la route des Malfondières.

Les propriétaires ont donné leur accord au prix de 1 € le m².

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h00

Le Maire,
Michel BRUNET

Séance du 13 décembre 2021 COMMUNE DE MERCUROL-VEAUNES

L'an deux mil vingt et un, le 13 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 décembre 2021

Présents : BRUNET Michel, SANDON Alain, BLAISE Véronique, FAURE Christophe, ACHARD Laure, DAUJAN Nicolas, FLEURET Alain, BARBE Sabrina, BERTUCCI Sandrine, BETTON Daniel, BOUCHER-BARBAZANGES Garance, BRESCIANI Gaël, CHALAYE Franck, GRANGER Véronique, GUILLAUME Stéphanie, MARKARIAN Jean-Maurice, MAUSSERT Karine, ORIOL Maurice, TERRAS Tanguy, THEOLAIRE Joël.

Excusés : VIGNE Amélie, BARRE Sylvie pouvoir à GRANGER Véronique, DESSITE Alain, FAURE Nathalie, LAFOND Florian, MINGORANCE Anita, PONSON Aline pouvoir à BRUNET Michel.

Secrétaire de Séance : BERTUCCI Sandrine.

Le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité

PERSONNEL - REFONTE DU RÉGIME INDEMNITAIRE (RIFSEEP)

Le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) a été instauré dans la collectivité au 1er janvier 2017 (il a remplacé la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique de l'Etat et des collectivités territoriales).

Il concerne les agents titulaires et les agents contractuels comptant 6 mois d'ancienneté.

Il comporte deux parties :

- l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) qui repose d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels liés aux fonctions et d'autre part sur la prise en compte

de l'expérience professionnelle acquise par l'agent. Le versement est mensuel.

- le complément indemnitaire annuel (CIA) qui est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir. Son versement est facultatif et non-reconductible d'une année sur l'autre. Il est versé en décembre après les entretiens individuels annuels.

Chaque emploi ou cadre d'emplois est réparti entre différents groupes de fonctions. La répartition au sein de ces groupes dépend de trois critères professionnels :

- fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception ;
- technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions ;
- sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

Suite à l'embauche d'un agent au grade d'adjoint du patrimoine et au changement de grade et de fonctions d'agents, il est nécessaire de revoir le RIFSEEP.

Le Conseil approuve à l'unanimité ces nouvelles dispositions.

PERSONNEL - RÈGLEMENT INTÉRIEUR HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Le Conseil, adopte à l'unanimité le règlement intérieur hygiène et sécurité proposé par M. le Maire.

Celui-ci a pour objet de préciser les mesures d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité au sein de la collectivité.

PERSONNEL - CRÉATION D'UN POSTE À TEMPS NON COMPLET (augmentation du temps de travail d'un agent)

Un agent a été recruté sur le poste de responsable de la bibliothèque au grade d'adjoint du patrimoine à raison de 23h/semaine.

L'ouverture des nouveaux locaux de la bibliothèque a donné un nouveau dynamisme au fonctionnement de celle-ci. De nombreux nouveaux lecteurs se sont inscrits. Des animations sont développées et un partenariat avec les assistantes maternelles va être mis en place.

Devant cet engouement, le Conseil

décide à l'unanimité de créer, à compter du 1er février 2022, un poste d'Adjoint du Patrimoine, à raison de 30 heures par semaine et précise que le poste ouvert à 23h/semaine sera fermé ultérieurement après avis de la commission technique du Centre de Gestion.

FINANCE - MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE M 57

Suite à notre délibération du 20 septembre 2021 adoptant à compter du 1er janvier 2022 la nomenclature M57, notre nouveau Trésorier d'Annonay demande que celle-ci précise plusieurs choses

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 abrégé (collectivité de moins de 3 500 habitants), pour le Budget Principal de la commune de Mercuriol-Veaunes à compter du 1er janvier 2022,
- Conserve un vote par nature et par chapitre globalisé à compter du 1er janvier 2022,
- Autorise M. le Maire à procéder, à compter du 1er janvier 2022, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h00

Le Maire,
Michel BRUNET

EOS PIZZA
DU LUNDI AU SAEMDI DE 18H A 21H
LUNDI: VEAUNES (PLACE DE LA MAIRIE)
MARDI: BREN (PLACE DE L'ÉCOLE)
MERCREDI: LEMPS (PLACE DE LA MAIRIE)
JEUDI: PLATS (PLACE DE LA MAIRIE)
VENDREDI: MARSAZ (PLACE DE L'ÉCOLE)
SAMEDI: CHANOS-CURSON (PARKING SOUS L'ÉCOLE ET LA MICRO-CHRÈCHE)
TÉLÉPHONE : 06-01-29-53-52. FACEBOOK, INSTAGRAM: EDS PIZZA

air life
Votre **NETTOYAGE PROFESSIONNEL** dans le **RESPECT** de l'**ENVIRONNEMENT**
T. 06 16 76 04 04 - M. ainet.infos@gmail.com
ROYOL Emilie - 45 impasse Mont-Rousset - 26600 MERCUROL VEAUNES

sn LAGUT
TRAVAUX PUBLICS ■ MAÇONNERIE
455 Chemin Darmignon
26600 CHANTEMERLE LES BLÉS
T. 04 75 07 48 47
contact@snlagut.fr
au service des particuliers entreprises et collectivités

MENUISERIE BOIS PVC
Agencement, escalier, parquet
SARL Ets MANDON
Parc d'activités des Fleurons
400 allée du Millésime - 26600 MERCUROL-VEAUNES
Tél. atelier 04 75 08 77 82 - Fax 04 75 08 24 49
www.menuiserie-mandon.com

Réalisation sur mesure de tous vos projets : garde corps, portail, verrière, pergola, escalier ...
06 21 79 14 13
15 Impasse des Acacias
MERCUROL - VEAUNES
greg_metalserie@yahoo.com

Greg
METALLERIE
METAL ET CREATION

MAÇONNERIE MERCUROLOISE
Construction, rénovation, maçonnerie - charpente, couverture
CASO PAOLO père & fils
sarlmercurolaise@orange.fr facebook menuiserie mercuroloise
26600 MERCUROL-VEAUNES - 04 75 07 70 18

TRANSPORTS ALAIN OSTERNAUD
MARCHANDISES GÉNÉRALES
Les Malfondières
26600 Mercuriol-Veaunes
tél 04 75 07 44 89
fax 04 75 07 42 23
E-Mail osternaud@wanadoo.fr

ALLIANCE 2R
artisan
06 24 40 09 48
Mercuriol 26600
www.alliance2r.net
CRÉATION
OBJETS DE DÉCORATION
BIJOUX EN RESINE
chaque objet est unique

Michelas St Jemms
HERMITAGE - CROZES-HERMITAGE SAINT-JOSEPH - CORNAS
Bellevue - Les Chassis - 26600 Mercuriol-Veaunes
Tél. 04 75 07 86 70 - Fax 04 75 08 69 80
e-mail : michelas.st.jemms@wanadoo.fr

Domaine Ville Rouge
CROZES-HERMITAGE • SAINT JOSEPH
VIGNERON EN BIODYNAMIE

BigMat
www.girardon.fr
OUVERT AUX PARTICULIERS
MATERIAUX 04 75 07 81 30
MENUISERIE 04 75 07 81 39
CARRÉLAGE SANITAIRE AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR 04 75 07 81 32
ZA les Roussettes
26600 Mercuriol-Veaunes

Vie des ASSOCIATIONS

ASSOCIATION

Farandole Sou des écoles de Mercuriol village



Toute l'équipe de Farandole vous souhaite une bonne année 2022

Notre actualité depuis le dernier bulletin :

Septembre : encore un début septembre marqué par la pandémie.

Pour respecter le protocole sanitaire de l'école, nous avons

annulé nos manifestations prévues en septembre : café des parents pour un accueil convivial, fête de l'école de juin 2021 qui avait été reportée.

Octobre : nous avons donné rendez-vous, le 8 octobre, pour l'assemblée générale des associations de l'école.

Le bureau a été renouvelé selon la même composition. Avec la COVID, il a été compliqué de faire la transition avec de nouveaux membres dans le bureau :

Président : Tanguy TERRAS

Vice-présidente : Émilie BETTON

Trésorière : Cathy MORFIN

Vice trésorière : Nelly COURTIAL

Secrétaire : Audrey POULENARD

Vice-secrétaire : Delphine OSTERNAUD

L'association recrute ! Vous souhaitez vous investir, vous avez envie de rejoindre un groupe de parents dynamiques, venez nous rencontrer !

Novembre : pour apporter de la convivialité en cette période atypique, le dimanche 28 novembre, nous avons proposé le premier marché de Noël à Mercuriol-Veunes.

Ce fut un véritable succès avec près de 800 visiteurs. Un circuit était proposé pour découvrir les nombreuses créations présentées par les exposants locaux. A l'issue de cette visite, il était possible de rencontrer le Père Noël et d'immortaliser cet instant.

Farandole vendait à son stand des jouets d'occasion gracieusement donnés par les familles de l'école.

Il était également possible de faire de la calèche et du manège (un ticket était offert à chaque enfant scolarisé à l'école).

Nous remercions la mairie qui nous a mis à disposition l'ancien groupe scolaire qui s'est transformé le temps d'une journée en un marché de Noël, pour le plaisir des grands et des petits.

Décembre : FARANDOLE a proposé sa traditionnelle vente d'agrumes mi-décembre.

Les fruits sont arrivés directement d'Espagne, 72 heures après la récolte. Cette année, c'est plus de 2,5 tonnes que nous avons distribuées (operation-agrumes.com).

Pour la fin d'année, grâce à ces actions, nous avons pu financer :

- Des spectacles pour les enfants.
- Des cadeaux apportés par le Père Noël que les enfants ont été ravis de voir.
- Un goûter à partager dans chaque classe.

Le loto, prévu le 23 janvier 2022, à la salle Eden a été annulé étant donné le contexte sanitaire.

Pour suivre et soutenir nos actions à venir, au profit des enfants de l'école de Mercuriol-Veunes, suivez-nous sur notre page Facebook <http://www.farandole-mercuriol.fr>. D'autres ventes vont être proposées ;-)

ASSOCIATION

Le Télégraphe de Veunes



En ce début d'année, notre association vous présente son programme pour le premier trimestre :

- Danse en ligne, le lundi à 18h à la salle des fêtes de Veunes et le mercredi à 18h ex-mairie de Veunes.
- Repas conté avec la conteuse Géraldine MAURIN dans le cadre du Festival du conte, initialement prévu le samedi 22 janvier 2022 a été reporté au mois de juin.
- Thé dansant le dimanche 13 Février 2022 à 14h30 à la salle Eden avec l'orchestre FUSION, entrée 12€.
- Café loisirs créatifs à la salle de l'ex-mairie de Veunes à 14h00 les samedis 15 janvier, 5 mars et 23 avril 2022.

- Balades du dimanche : départ 13h30 de la salle des fêtes de Veunes.
- Dimanche 30 janvier : sortie familiale pour découvrir ou redécouvrir la boucle de Veunes qui se terminera par un vin chaud à la salle de l'ex-mairie de Veunes.
- Dimanche 27 Février : Tournon, le chemin des crêtes
- Dimanche 27 mars : Sécheras, le Château d'Iserand
- Samedi 26 Février : Sortie à Lyon, à la Brasserie Georges.

Toute l'équipe du Télégraphe vous présente ses Meilleurs Vœux de Bonne et Heureuse Année ainsi que de Bonne Santé pour 2022. ■



Renseignements :
Danielle Garnier
06.27.33.39.70



ASSOCIATION

Amicale Boules

L'année 2021 s'est terminée et malgré tous les interdits, les contraintes, notre belle activité du jeu de longue nous a permis d'organiser quelques manifestations :

Compétition du 10 juillet 2021 par un 32 doublettes complet et 12 équipes au complémentaire.

Le 23 août 2021, challenge Larivière, mis en place pour la première fois. Il a réuni 28 équipes quadrettes, malgré les obligations sanitaires (pass sanitaire obligatoire). Les gagnants ont été récompensés par la cave Mélody.

Le 2 septembre 2021, challenge Roffat. Compétition complète avec 34 équipes quadrettes. 20 bénévoles se sont affairés toute la journée entre buvette, préparation et service repas, tombola, table de marque. Les gagnants ont été récompensés par la société Roffat.

Le 10 septembre 2021, challenge Mariusse. Ce sont 8 quadrettes qui se sont retrouvées sur les jeux. Concours et repas offert à tous les joueurs.

Notre assemblée générale du 24 septembre 2021 est venue clôturer notre saison bouliste 2021. Afin de remercier tous les bénévoles un repas a été offert au Petit Mercurolais.

Le 9 Octobre 2021 nous avons débuté notre saison 2022 par un concours qualificatif qui a réuni 32 équipes dont une équipe de Mercuroil.

Au vu de la conjoncture actuelle, l'amicale boules a revu les prix des licences et cartes, pour les adhérents de la saison précédente : licence compétition à 25 €; licence loisirs à 10 € et 10 € pour la carte sociétaire. Pour les nouveaux adhérents : licence compétition à 46 €, loisirs à 18 € et 18 € pour la carte sociétaire. L'amicale boules vous présente tous ses vœux pour la nouvelle année et vous attend les mardis et vendredis à partir de 13h30 pour passer d'agréables moments. Prenez soin de vous.



Les prévisions de manifestations pour la saison à venir sont :

Le 5 mars 2022, repas début de saison à 12h00 pour les sociétaires et conjoints.

Le 8 avril 2022, concours sociétaires à 13h30 avec casse-croûte offert.

Le 2 mai 2022, concours quadrettes à 13h30, challenge Larivière. Le 12 mai 2022, concours quadrettes à 9h00, challenge Roffat avec repas à midi.

Le 9 juin 2022, rencontre amicale à 9h30 avec l'AS de St Sorlin, challenge de l'Amitié.

Le 24 juin 2022, concours triplettes à 16h00 en semi nocturne avec casse-croûte gratuit.

Le 9 juillet 2022, concours en doublettes à 14h00.

Le 16 septembre 2022, concours sociétaires et amis, associé au challenge Mariusse, à 13h30 avec casse-croûte offert aux sociétaires.

Le 23 septembre 2022, notre assemblée générale viendra clôturer cette saison bien remplie. ■

GRUPE VOCAL

Les Décibels

Groupe Vocal de Mercuroil-Veaunes depuis 2009 :

11 ans d'un travail de technique vocale, scénique, et d'interprétation. Avec plus de 100 chansons françaises et anglaises durant toutes ces années.

Des années 60 à ce jour, toutes les chansons des derniers chanteurs et chanteuses d'aujourd'hui !

Du modernisme, de la nouveauté, avec des chœurs, des voix ! Que du plaisir !

La possibilité pour des personnes investies, et moins traqueuses que d'autres, de chanter en duo ou trio.

Les ados préparent aussi des chansons bien à part.

Une ambiance exceptionnelle, beaucoup de bienveillance et de gentillesse.

La mise à notre disposition d'une salle par la mairie de Mercuroil-Veaunes.

Des prestations en public depuis toutes ces années.

En 2021 pour le Téléthon de Tain Tournon les Décibels ont fait un tabac, et des émules qui nous ont rejoint le lundi 3 janvier 2022.

Les cours ont lieu tous les lundis de 18h30 à 20h30.

Inscriptions encore possibles avec, bien évidemment, le Pass vaccinal.

Un spectacle est prévu le 21 mai 2022 à la salle des fêtes de Veauunes avec plus de 25 chansons au répertoire.

Michèle Jade interprète de la chanson française, coach vocale et scénique, elle prépare pour début mars un récital Piaf, piano voix avec Jean Baptiste Voinet (auteur compositeur interprète, professeur de piano).

Un stage de chant d'une journée sera proposé en février 2022. ■

Article paru dans Le Dauphiné

ASSOCIATION

Familles rurales collines de l'hermitage



L'association Familles Rurales Collines de l'Hermitage agit au service des habitants du territoire, notamment des habitants de Mercuroil-Veaunes. Cette année, vous représentez 80 familles adhérentes, soit un tiers des 258 familles usagères de nos différents services.

Nous proposons un accueil de loisirs à Chanos-Curson, les mercredis et pendant les vacances, ainsi que des séjours de vacances. Et nous proposons aussi un Espace de Vie Sociale pour tous les habitants, petits comme grands et encore plus grands.

L'Espace de vie Sociale Collines de l'Hermitage

Habitants de Mercuroil-Veaunes, les actions d'animation de la vie locale que nous organisons vous sont aussi destinées ! Nous sommes soutenus par la CAF et la communauté de communes, et proposons de nombreuses actions. Depuis septembre, nous avons repris le fil de nos activités :

- Des actions pour les jeunes avec des dîners ou des sorties à la journée.
- Des spectacles enfants/familles à Chanos-Curson gratuits ou à petits prix.
- Des activités pour les séniors aussi avec notre première navette pour les accompagner au cinéma de St Donat.
- Nous proposons des ateliers de loisirs créatifs pour les adultes et les enfants un samedi par période scolaire, ces ateliers sont gratuits.
- Et chaque mercredi, des après-midi jeux de société au centre de loisirs de 16h00 à 19h00 pour vous et votre enfant !

En janvier devait avoir lieu la 8^{ème} édition du festival du conte avec des spectacles sur plusieurs communes. ce dernier est reporté au mois de juin.



Vous souhaitez vous renseigner sur nos activités ? evs.chanoscurson@gmail.com ; 09 71 45 40 58

Le centre de loisirs Les Turlutins

Une bien jolie reprise au centre de loisirs à la rentrée de septembre! Cet été, le beau temps a parfois manqué mais l'équipe d'animation s'est employée à proposer des activités variées et de qualité aux enfants, répartis en 3 groupes de vie selon leur âge. Sans oublier nos cinq séjours de vacances : les mini-camps pour les plus petits (3 jours et 2 nuits), trois séjours de 5 jours (l'un à la ferme, l'autre sportif, le troisième sur une base scout) et un séjour 100% Ado !

Pour vous renseigner sur notre accueil de loisirs : cloisirs.chanos@orange.fr ou 09 71 45 40 58. Visite obligatoire avant toute inscription. ■



Suivez notre actualité sur FB : @Familles Rurales des Collines de l'Hermitage ou sur internet <https://www.famillesrurales.org/chanos-curson-colline-de-l-hermitage/>





En ce mois de décembre, nous pouvons déjà faire un bilan très positif de cette première partie de saison :

Grâce, sans doute, aux prix attractifs que nous avons pratiqués pour la saison 2021 / 2022, nous avons 61 nouveaux licenciés au sein du BCMCC, exclusivement chez les jeunes. Malheureusement, nous n'avons plus d'équipe Séniors Filles, dû à la Covid et aux études de ces jeunes demoiselles. Nous devrions néanmoins dépasser les 200 licenciés, ce qui nous place encore dans les 10 plus gros clubs du Comité Drôme Ardèche de basket.

Côté résultats, c'est très moyen pour nos Séniors Garçons 1 avec une seule victoire en 6 matchs. C'est beaucoup mieux pour les Séniors Garçons 2 puisqu'ils sont invincibles sur la première phase avec notamment une très belle victoire pour le derby contre Saint Jean de Muzols (72 à 65 après prolongation) devant plus de 100 personnes !!! Ils sont également encore en course en Coupe Drôme Ardèche. Chez les jeunes, c'est globalement positif avec une mention spéciale pour nos U11G, toujours invincibles ainsi que nos U13F CTC également invincibles.

Notre première manifestation du 2 octobre, le "Mac Mercu", lors du premier match au gymnase Marcel Banc s'est très bien passé avec plus de 250 burgers vendus.

Nous avons également très bien fonctionné avec la vente des diots et des caillettes le dimanche 5 décembre.

Le théâtre, initialement prévu le 15 janvier 2022, a été reporté au 26 mars avec la pièce : « LES FEMMES ONT TOUJOURS RAISON, les hommes n'ont jamais tort ! ».

Nous essayerons sur les prochains mois de maintenir ce dynamisme pour notre village avec notamment :

- Matinée huîtres, le dimanche 6 février
- La Cie PERICARD, le dimanche 27 février
- Le loto, le dimanche 13 mars

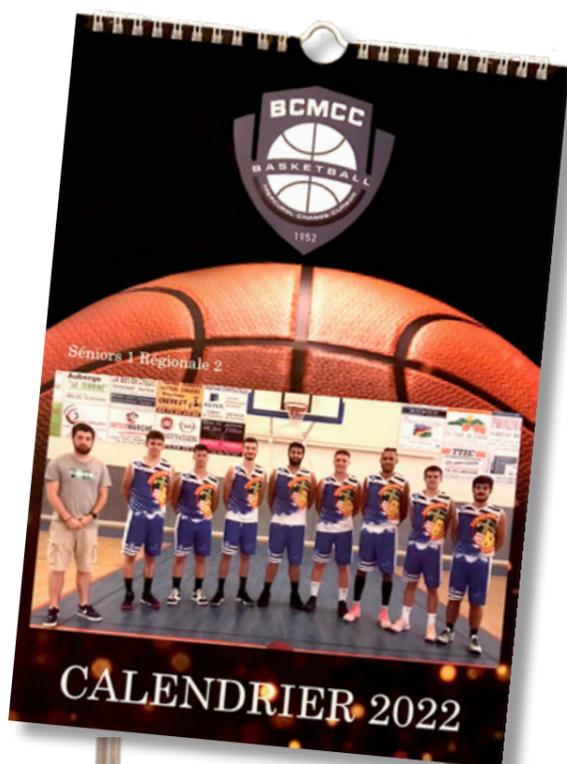
Nous organisons également à toutes les vacances scolaires des stages pour les différentes catégories (renseignements auprès de notre salarié Kévin Maître).

Cette année, nous avons mis en vente notre calendrier 2022 avec des photos de l'ensemble de nos équipes.

Nous vous souhaitons une excellente année 2022. Venez nombreux au gymnase Marcel Banc supporter vos équipes (pass sanitaire obligatoire) dans le respect des gestes barrières.

Vous pouvez toujours nous retrouver sur les réseaux sociaux :

facebook : Basket Club Mercuriol Chanos Curson
Instagram : b.c.m.c.c ■



Ets. CHEVROT saschevrot@gmail.com
Plombier - Chauffagiste
Sanitaire - Zinguerie
330 Route des Pins Perrochet
Le Pérou - 26600 Mercuriol-Veaunes
04 75 07 40 57

Garage de l'Hermitage SARL DUFOUR
RENAULT DACIA
Route de Romans
1120, chemin de la Burge - Mercuriol-Veaunes
(à 2 mn direction Romans
100 m à gauche après le pont de l'autoroute)
04 75 07 40 38

BOISSET TRAVAUX PUBLICS
Travaux Publics & Canalisations
Aménagements de surfaces
445, route de Tain
26600 CHANOS-CURSON
☎ : 04.75.07.33.44
🌐 : www.groupe-boisset.fr

électricité mabboux
100 route de Paturel - 26600 ÉROME
Tél. 04 75 03 31 28 - Fax 04 75 03 35 98
Email : electricite.mabboux@orange.fr
Qualification M3 - TN3
éclairage sportif
éclairage public

Hermitage Saint Joseph
Crozes Hermitage
DOMAINE DES REMIZIERES
CAVE DESMEURE
Fignoneau Récoltants
Cave Desmeure
Domaine des Remizières
1459, AVENUE DU VERCORS
26600 MERCURIOL-VEAUNES
Tél. 04 75 07 44 28
contact@domaineremizieres.com
www.domaineremizieres.com

GITES THIVOLLE TERRASSES DE LA TOUR
Panoramique 10 personnes
Coucher de Soleil 6 personnes
Gerle 4 personnes
Pressoir 2 personnes
530 Chemin des Châtaigniers
26600 Mercuriol-Veaunes DROME
Calmes en pleine nature, avec une vue magnifique,
Seul, en famille ou entre amis n'hésitez plus, c'est ici !
Réservation au 04.75.83.09.23 ou
contact@gites-de-france-drome.com

Le Jardin d'Albina
PÉPINIÈRES ET HORTICULTURE
Plantes fleuries - Plants de légumes - Compositions - Arbres - Arbustes - Fruitières...
OUVERT AUX PARTICULIERS 04 75 09 07 85

Auberge paysanne LA TERRINE
Produits de la ferme
Saint-Clément
695 route de Chantemerle
26600 Mercuriol-Veaunes
Tél. 04 75 07 44 20
www.laterrine.fr



Après deux saisons tronquées par la crise sanitaire, notre activité reprend ces droits pour le plus grand plaisir des jeunes et des moins jeunes.

Pendant la précédente période de COVID, dirigeants et éducateurs ont œuvré afin de pouvoir garder un contact avec nos licenciés en proposant, dans la mesure du possible, des entraînements et matchs amicaux. Grâce à cette mobilisation, le club compte encore cette saison plus de 220 licenciés, avec la création de 2 nouvelles équipes U15 (13-14ans).

Le début de saison est une réussite sportive avec pas moins de 18 équipes engagées, des U7 aux Vétérans, qui font voyager nos couleurs tous les weekends. Les objectifs restent les mêmes : faire progresser nos jeunes au sein de notre école de foot labellisée par la FFF, leur apprendre les valeurs propres aux sports collectifs et engranger un maximum de bons résultats chez les petits comme les grands.

Autre réussite, les manifestations de ce début de saison, avec une attention plus particulière à notre tournoi Rose Solidaire du 23 octobre dernier. Il a rassemblé plus de 260 joueurs sur le complexe sportif de la commune. Ce tournoi est en partenariat avec SeinFormerCancer pour le mois « Octobre Rose ». Le montant des inscriptions a été reversé à cette association.

Mais nous sommes, désormais, rattrapés par la situation sanitaire, nos derniers rendez-vous ont été reportés (le goûter de Noël de l'école de foot, le tournoi futsal des séniors et des U11).

Nous proposerons un loto le 5 février à l'espace Eden et encore de belles choses en perspective. ■



Et voilà 2021 s'en est allé avec, nous l'espérons, sa pandémie Covid 19 pour laisser place à une année 2022 bien meilleure.

En effet, toute l'équipe des bénévoles du Foyer Rural, vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année que nous souhaitons voir sous des jours meilleurs, dans la santé et la bonne humeur, entourés de tous ceux que vous aimez.

Comme tout le monde nous avons subi la crise Covid 19, pas facile, tant dans le cercle familial, professionnel qu'associatif.

Nos manifestations traditionnelles telles que la bourse aux livres, le carnaval, la journée des enfants, notre sortie en famille à Spiro ont toutes été annulées.

Cependant, l'équipe du Foyer Rural et moi-même avons œuvré et financé le matériel nécessaire pour maintenir le maximum d'activités en place en respectant les gestes barrières, la distanciation, le port du masque et aujourd'hui le contrôle des pass.

Ainsi, ce sont 198 adhérents que nous avons enregistrés lors de rentrée 2021 et qui participent activement à la vie de notre association au travers de la gymnastique, du théâtre enfants, des cours d'anglais pour tous, de la couture, de l'activité multisports (pour les 4- 6 ans et pour les 7-13 ans avec l'escrime, la boxe) et du badminton adultes.

Moi, Nathalie, présidente depuis plus de trois ans, remercie ces 198 personnes qui viennent de Mercurol-Veunes mais aussi de nos communes voisines et les 11 personnes bénévoles qui encadrent les différentes activités. Sans ces dernières nous ne serions pas là et nous ne serions pas aussi dynamiques.

D'ailleurs, je lance un appel à candidatures : les postes de secrétaire, d'encadrant(e) de l'activité badminton, de président(e) seront à pourvoir à la rentrée prochaine, sous peine d'arrêt de toutes nos activités. Alors, nous espérons que de nouvelles personnes, des nouveaux arrivants prendront le relais ou rejoindront l'équipe de cette belle association.

En attendant, le Foyer Rural ne manque pas d'idées pour des animations futures avec l'envie de fêter comme il se doit les 10 ans de la gymnastique ou encore ce projet autour des étoiles que la covid repousse d'année en année.

N'oubliez pas que la convivialité est le moteur de notre bien-être. Nous vous invitons à nous rejoindre, à venir nous découvrir et vous adressons une nouvelle fois, tous nos vœux. ■

La présidente, Nathalie DERRE



Le second semestre 2021 a été marqué par de nouvelles actions.

Journées européennes du patrimoine :

Le 13 septembre, une dizaine de bénévoles s'est mobilisée pour un nettoyage et fauchage sur les sites de la Tour et de la Chapelle St Pierre dont le chemin d'accès a été amélioré par la commune en vue des journées du patrimoine. Le 19 septembre plus d'une cinquantaine de visiteurs a été accueillie à la chapelle, au four et à la Tour, dont une majorité découvrait notre patrimoine.

Collectif des associations du patrimoine :

Samedi 2 octobre, 35 représentants des associations membres du Collectif des Associations du Patrimoine nord Drôme-Ardèche (CAP 26-07) se sont retrouvés à la salle des fêtes de Veunes. Le collectif se réunit en moyenne 3 fois par an, chaque fois dans une commune différente. C'est la première fois que les Amis de la Tour étaient chargés de le recevoir.

Chaque association a présenté ses actions de ces derniers mois, et malgré les contraintes de la crise sanitaire, elles ont pu maintenir certaines activités de préservation et de promotion du patrimoine architectural, environnemental, humain de leur commune. Un point a aussi été fait sur l'avancement d'une action commune à toutes les associations sur l'eau, les sources, fontaines et lavoirs. En fin de matinée, l'association «Mémoire de la Drôme» a présenté son fonds de 140 000 documents (photos, cartes postales...) qu'elle veut rendre plus accessible au grand public.

L'après-midi, les participants ont visité les principaux sites de la commune : la Tour, le four banal, la chapelle St Pierre et le lavoir de Veunes, en bénéficiant des explications des Amis de la Tour. Une journée sympathique d'échanges très appréciée par tous les participants dont la majorité découvrait ces sites emblématiques de Mercuriol-Veunes.



Le 8 décembre, une descente aux flambeaux inédite :

Voilà deux ans que nous l'attendions ! Cette année, avec les précautions d'usage, les Amis de la Tour ont décidé de maintenir la traditionnelle descente aux flambeaux.

Nous pouvons remercier aussi et féliciter les habitants de Mercuriol-Veunes (plus de 70) qui, malgré la situation sanitaire et les conditions météorologiques défavorables, n'ont pas hésité à participer à ce rendez-vous annuel familial.

C'est sous la pluie, et même avec quelques flocons de neige, qu'ils se sont retrouvés à la Tour autour d'un grand feu de bois afin d'allumer les flambeaux. Le Père Noël était aussi de la partie et a comblé petits et grands avec ses provisions de papillotes.

Puis descente en procession jusqu'à l'ancienne école du village qui a accueilli les participants pour la première fois. A l'arrivée, il y a eu des surprises. Cette année, Nolwenn, dans une prestation originale de cirque a présenté un numéro de tissus acrobatiques, dans la cour. Elle était accompagnée d'Eric, cracheur de feu, avec ses numéros de jonglage avec des torches. Ce moment fort de retrouvailles familiales, s'est clôturé par le traditionnel vin chaud ou jus de fruits offerts par les Amis de la Tour, ainsi que des hot-dogs et de la tomme en salade servis en extérieur sous le porche de l'ancienne école.

Merci aux artistes qui ont tenu à réaliser dans des conditions difficiles leur magnifique spectacle, à la commune qui a mis à disposition l'espace de l'ancienne école du village qui s'est avéré bien adapté à ce type de manifestation, et aux bénévoles des Amis de la Tour qui ont relevé le défi de cette nouvelle descente aux flambeaux.

Les projets pour le premier semestre 2022 :

L'assemblée générale de l'association aura lieu le dimanche 3 avril à la salle des fêtes de Veunes. Un projet de porte ouverte - exposition - est en réflexion pour le printemps à la chapelle St Pierre et bien entendu 2022 devrait voir le retour de la fête du four et du pain au mois de juin. Par ailleurs, les opérations d'entretien du patrimoine se poursuivront et toutes les personnes intéressées y sont cordialement invitées. ■



Bonjour à toutes et à tous,

Le second semestre a bien commencé avec un goûter offert par la Grappe Dorée le 08 juillet. Environ 50 personnes étaient présentes. Pour finir l'après-midi, certains se sont rassemblés soit pour jouer aux cartes, soit pour jouer à la pétanque. Les plus courageux ont fait une marche de quelques kilomètres.

Les jeux de cartes et de sociétés se sont prolongés en juillet et en août comme les années précédentes, dans le respect des normes sanitaires en vigueur.

L'activité marche a repris le mardi 7 septembre 2021 (suivant mesures sanitaires du moment).

Un repas a eu lieu le jeudi 23 septembre 2021 à la salle des fêtes de Veunes. 62 adhérents se sont réunis à cette occasion.

14 convives ont fêté leurs anniversaires le 7 octobre dernier. Ceux de 2020 ont eu lieu en même temps que ceux de 2021 à la salle des fêtes de Veunes. Ont fêté leurs 80 ou 85 printemps, respectivement Denise BANC, Yvette BRET, Thérèse CHANOVE, Monique COMTE, Suzanne THIVOLLE, Solange CARAT, Ginette JULIEN, Julienne QUAGLIA, Simone DELSARTE, Lucette BOSVET, Henri DAILLY, Michel BOSVET, Roland MENUZ, et Paul CHANOVE.

Nous avons confectionné les bugnes le vendredi 5 novembre pour l'apéritif qu'a offert la mairie le dimanche 7 novembre.

Notre traditionnel goûter de Noël n'a pas eu lieu. Notre galette des rois début janvier a également été annulée.

Le dernier conseil d'administration a eu lieu le 5 janvier.

Notre assemblée générale est maintenue le 30 janvier 2022 à la salle des fêtes de Veunes, mais sans repas. Si le quorum n'est pas atteint, une assemblée générale extraordinaire sera organisée. Un repas des adhérents en remplacement de celui prévu à l'issue de l'assemblée générale pourrait être organisé le dimanche 13 mars 2022.

Nous allons mettre en place une date pour le spectacle de Dani Lary prochainement.

Nous prévoyons de faire un spectacle à la salle Eden le 23 octobre 2022.

Toute personne désirant guider une marche dans les groupes 1 - 2 ou 3 sont les bienvenues (pensez aux certificats médicaux ou attestations).

La cotisation pour l'année 2022 est de 20 €.

Je remercie tous les membres du bureau et du conseil d'administration pour leur implication dans notre belle association, ils font un travail remarquable tout au long de l'année.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne année, surtout la santé et un retour rapide à la vie d'avant... ■

Marie-France RIOUX, Présidente Grappe Dorée
06 70 88 18 41



Un peu D'HISTOIRE

Si le village de Veauenes n'a jamais disposé de bureau de poste et n'a été relié au téléphone qu'en 1912, on note la présence sur son territoire d'un ingénieux système de communication, un télégraphe optique, permettant des communications rapides entre Paris et le reste de la France.

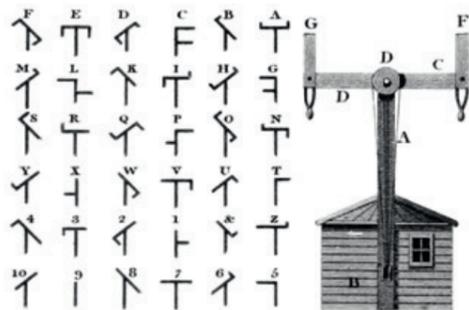
« Le télégraphe de Chappe »

C'était un système destiné à transmettre des messages d'un point à un autre sur de grandes distances, à l'aide de signaux visuels et de codes. Ce système fut installé en France après la révolution pour permettre des communications rapides sur de grandes distances.

La ligne Lyon - Valence - Marseille - Toulon, dont faisait partie notre télégraphe, fut mise en place entre 1821 et 1852.

Notre village était équipé d'une tour télégraphe permettant de faire le relais entre les télégraphes de Bren et de Châteauneuf-sur-Isère. Il n'en reste rien aujourd'hui.

Dans chaque station, un employé observe à la longue vue les signaux transmis par la machine de son correspondant « amont » et les reproduit un à un à destination de son correspondant « aval », à l'aide des bras articulés de son télégraphe aérien.



Histoire du « Télégraphe de Chappe »

Claude Chappe naît le 25 décembre 1763 dans une famille de la noblesse. Après des études au collège royal de la Flèche il est nommé « abbé commendataire », charge qui lui permet de se consacrer à sa passion : la physique. À la révolution il s'engage avec ses frères au développement d'un télégraphe aérien. Les premiers essais concluants ont lieu en 1791. Il est nommé « ingénieur thélographe (sic) aux appointements de lieutenant du génie » par la Convention en 1793 afin de développer le réseau sur le territoire français.

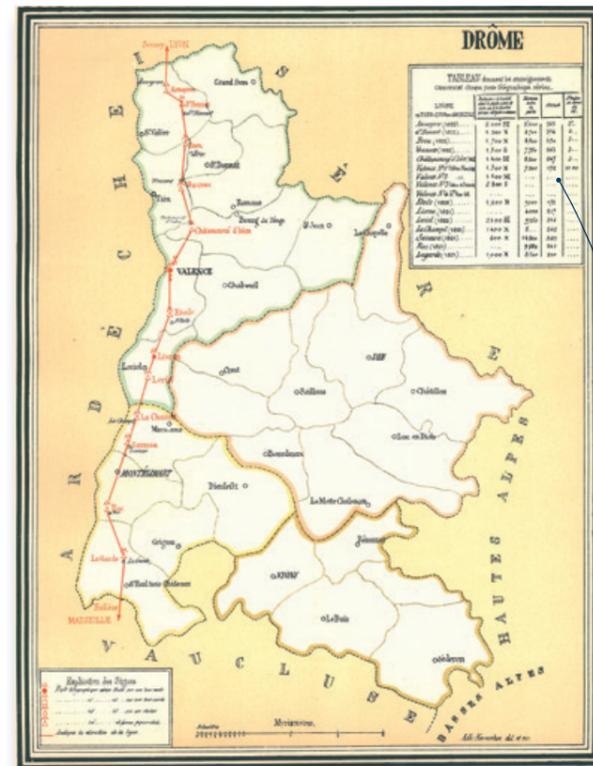
La première ligne (Paris-Lille est opérationnelle en 1894, suivent alors les lignes Paris-Strasbourg (1798), Paris-Brest (1799) puis Paris-Lyon, prolongée sur Marseille et Toulon. Au total ce sont 5000 kilomètres de lignes de télécommunications qui sont créés, avec plus de 530 stations, desservant 29 grandes villes. Le réseau permet de transmettre des dépêches d'une trentaine de mots entre Paris et Lyon en un peu moins d'une heure, de jour et par temps clair. Ces limites amèneront à la fin complète du système, remplacé par le télégraphe filaire électrique en 1855.

Dessin allégorique composé par Claude Chappe Inventeur de la Télégraphie aérienne

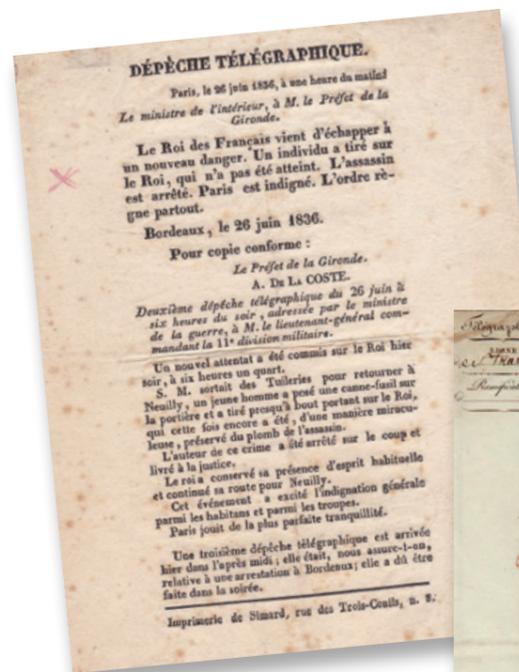


Du télégraphe de Veauenes nous ne savons que peu de choses à travers sa fiche technique.

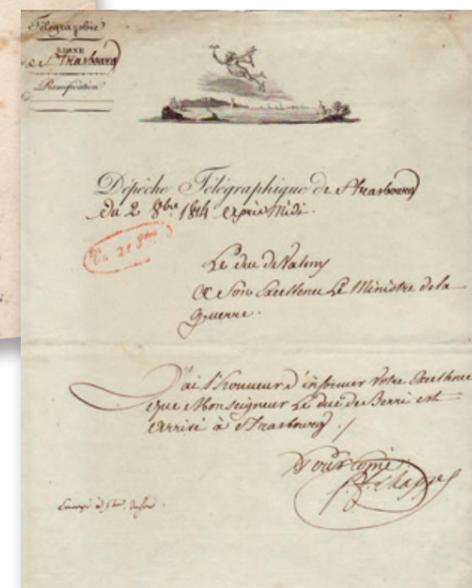
Celui-ci était de type Pyramidal et mesurait 3 mètres de haut. Les archives permettent d'avoir connaissance de la présence d'un stationnaire sur la commune, Monsieur Effroy Stanislas avec ses deux enfants nés en 1828 et 1829 (acte de naissance).



Carte du télégraphe sur le département de la Drôme Source : Atlas Jacquez et Kermabon 1892



Exemple de dépêche Télégraphique



LIGNE	Distance à partir de Paris	Distance entre les postes	Altitude	Population de la commune
Amboise (1821)	2.100 SE	5.000	353	37
Brest (1822)	1.300 N	3.700	376	6..
Bren (1822)	1.700 N	3.300	130	3..
Veauenes (1822)	1.300 SE	3.700	263	3..
Châteauneuf-sur-Isère (1822)	1.400 SE	3.800	247	3..
Valence N°1 (1822)	1.300 N	3.300	172	30 00
Valence N°2 (1822)	1.400 NE
Valence N°3 (1822)	2.300 S
St-Jean (1822)	1.000 N	3.100	172	...
Lyon (1821)	...	4.000	217	...
Lorient (1822)	2.100 SE	3.250	316	...
La Chapelle (1821)	1.400 N	2.100	262	...
Savoie (1821)	600 N	14.200	385	...
Reims (1821)	...	3.950	241	...
Longwy (1821)	1.000 N	3.500	210	...



(1)

Le téléphone

Après le télégraphe optique de Chappe, puis le télégraphe filaire pour lequel il fallait se rendre à Mercuriol, un autre moyen de communication apparaît avec l'invention du téléphone en 1876 (1). Peu d'habitants avaient le téléphone sur Veauenes.

Nous avons trace de la présence de l'un d'eux, Monsieur Turpin devenant gérant du téléphone public le 28 Novembre 1913. Plus tard celui-ci se trouvera au Café Fleuret où il resta longtemps en fonctionnement malgré l'implantation d'une cabine téléphonique près de l'église (qui vient à son tour d'être enlevée).

Petite anecdote : le 27 décembre 1908, le Conseil Municipal refuse une première proposition de raccordement au réseau téléphonique.



Extrait de la carte d'état-major 1889 présentant Veauenes et le Télégraphe Source : fonds Personnels Famille Daujan/Pailharey.





Agenda

SAMEDI 5 FÉVRIER - **LOTO** - Football Club Hermitage - Espace Eden

DIMANCHE 6 FÉVRIER - **MATINÉE HUITRES** - BCMCC - Gymnase Marcel Banc

SAMEDI 12 FÉVRIER - **MATINÉE BOUDIN** - ACCA Veaunes - Salle des fêtes de Veaunes

DIMANCHE 13 FÉVRIER - Journée - **THÉ DANSANT** - Télégraphe de Veaunes - Espace Eden

DIMANCHE 27 FÉVRIER - **SPECTACLE PÉRICARD** - BCMCC - Espace Eden

DIMANCHE 13 MARS - Journée - **LOTO** - BCMCC - Espace Eden

SAMEDI 26 MARS - **THÉÂTRE** - BCMCC - Espace Eden

DIMANCHE 10 AVRIL - **ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES** - Mairie - Salle des fêtes de Veaunes et Petite salle du gymnase Marcel BANC

DU SAMEDI 22 AU DIMANCHE 24 AVRIL - journée - **MARCHÉ AUX VINS** - Syndicat des Crozes - Espace Eden

DIMANCHE 24 AVRIL - **ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES** - Mairie - Petite salle gymnase Marcel BANC et salle des fêtes de Veaunes

JEUDI 12 MAI - Journée - **CHALLENGE ROFFAT** - Amicale Boules - Petite salle gymnase Marcel BANC

SAMEDI 14 MAI - Journée - **GALA** - Familles Rurales - Espace Eden

SAMEDI 21 MAI - **CONCERT LES DÉCIBELS** - Salle des fêtes de Veaunes

VENDREDI 27 MAI - **FÊTE DES VOISINS** - Télégraphe de Veaunes - Salle des fêtes de Veaunes

MERCREDI 8 JUIN - Soirée - **CONCERT** - Conservatoire - Espace Eden

DIMANCHE 12 JUIN - Journée - **ÉLECTIONS LÉGISLATIVES** - Mairie - Petite salle du gymnase Marcel BANC et salle des fêtes de Veaunes

VENDREDI 19 JUIN - Journée - **ÉLECTIONS LÉGISLATIVES** - Mairie - Petite salle du gymnase Marcel BANC et salle des fêtes de Veaunes

VENDREDI 24 JUIN - **CONCOURS LOISIRS NOCTURNE** - Amicale Boules - Petite salle gymnase Marcel BANC

VENDREDI 1^{ER} JUILLET - **SPECTACLE ÉCOLE** - Farandole - Espace Eden



Plus d'infos sur les manifestations à l'onglet "agenda" sur www.mercurol-veaunes.fr



**MERCUROL
VEAUNES**
Cœur du Pays de l'Hermitage

Mairie de Mercurol-Veaunes
1, place de la république
26600 Mercurol-Veaunes
04 75 07 40 05
mairie@mercurol-veaunes.fr
www.mercurol-veaunes.fr

Directeur de la publication : Michel Brunet, Maire
Réalisation par les membres de l'équipe communication : Laure Achard, Sabrina Barbe, Nicolas Daujan, Christophe Faure, Nathalie Faure, Tanguy Terras
Crédits photos : mairie et associations de Mercurol-Veaunes, FlymProd
Charte graphique : www.ateliertilt.fr - 06 10 96 68 11
Impression : Despesse - 67 rue de la forêt - 26000 Valence - 04 28 61 61 61
Imprimé sur papier PEFC